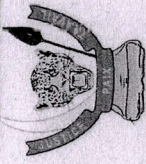


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°387/2022

à l'Entreprise MANGO INTERNATIONAL SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n°005/T/CGPMP/KC/2022, conclu avec la Province du Kongo Central, pour un montant total hors taxe de dollars américains sept millions cent quarante-neuf mille trois cent vingt-neuf, soixante un centime (USD 7.149.329,61) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains cinquante mille quarante-cinq trente un centimes (USD 50.045,31).

Fait à Kinshasa, le 27/12/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L. YUMBA
Directeur Général a.i